

MAIRIE

9 place de la Mairie
BP 10035
67241 BISCHWILLER Cedex

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



PROCÈS-VERBAL SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS 2010

en Salle de Réception de l'Annexe du Lion d'Or

Tél. : 03.88.53.99.53

Fax : 03.88.63.52.12

www.bischwiller.com

AFFAIRES GENERALES

Point n° 1 – DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE	3
Point n° 2 – ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 25 JANVIER 2010	3
Point n° 3 – DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE : information sur les décisions prises...4	
Intitulé des lots	5
Point n° 4 – COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 3 FEVRIER 2010.....	6
Point n° 5 – DROIT DE RETOUR DES BIENS DE MADAME KLEIN-GUTHMANN.....	9
Point n° 6 – COMMISSION CONSULTATIVE COMMUNALE DE LA CHASSE ET COMMISSION D'ADJUDICATION : désignation de deux membres.....	9
Point n° 7 – ASSOCIATION DE GESTION DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS ET DE LA CULTURE ROBERT LIEB (AGMAC) : désignation d'un délégué.....	10

AFFAIRES FINANCIERES

Point n° 8 - BUDGET PRIMITIF 2010 de la Ville de Bischwiller, du Service de l'eau, du lotissement rue de Marienthal et fixation des taux	11
Point n° 9 - APPEL A L'EMPRUNT POUR L'EXERCICE 2010 POUR LE BUDGET PRINCIPAL ET LE SERVICE DE L'EAU	17
Point n° 10 - CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE HAGUENAU / BISCHWILLER / KALTENHOUSE : octroi de subvention	18
Point n° 11 – EXONERATION DE LA TAXE LOCALE D'EQUIPEMENT POUR LES LOGEMENTS SOCIAUX ACQUIS EN ETAT FUTUR D'ACHEVEMENT	23

TRAVAUX

Point n° 12 – AUTORISATION POUR DEPOSER UNE DEMANDE D'URBANISME	24
---	----

ACQUISITIONS

Point n° 13 - ACQUISITION D'UN TERRAIN AU LIEU-DIT « BAUMGARTEN »	24
Point n° 14 - ACQUISITION D'UN TERRAIN AU LIEU-DIT « HASENSPRUNG »	25
Point n° 15 - IMMEUBLE SOCONEC 40 RUE DES CIMETIERES : prolongation de la durée du bail emphytéotique	25

AFFAIRE DE PERSONNEL

Point n° 16 – FONDS D'INSERTION DES PERSONNES HANDICAPEES DANS LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE.....	26
--	----

Membres élus :	33
Membres en fonction :	33
Membres présents :	26
Membres absents avec pouvoir :	6
Membre absent sans pouvoir :	1

Membres présents :

➤ *Groupe « Bischwiller réussit ! » :*

Le Maire :

- Nicole THOMAS

Les adjoints :

- René ECKERT
- Sylvie ARNOULD
- Monique LITT
- Isabelle LERCH
- Maurice BARTHOLOME
- Claude GIROUD
- Jean-Claude KUNTZEL
- Simone FREIS
- Yolande MENGES

Les conseillers municipaux :

- Bénédicte GERARD
- Gilbert HUTTEL
- Emine ZALEM
- Hubert UNGETHUM
- François MARTZ
- Anne-Marie LAMOTTE
- Sophia VOGT
- Stéphane RIFF
- Blandine JUNG
- Metin BASAK
- Elodie RIFF
- Agnès LIEB

➤ *Groupe « Bischwiller unie » :*

- Jean, Lucien NETZER
- Michèle GRUNDER-RUBERT

➤ *Groupe « Tous ensemble pour Bischwiller »*

- Raymond GRESS
- Michèle MULLER

Membres absents excusés avec pouvoir :

- Gabriel BEYROUTHY, conseiller municipal du groupe « Bischwiller réussit ! », donne pouvoir à Jean-Claude KUNTZEL, adjoint
- Jean-Jacques JUNG, conseiller municipal du groupe « Bischwiller réussit ! », donne pouvoir à Gilbert HUTTEL, conseiller municipal du même groupe
- Jean-François KREB, conseiller municipal du groupe « Bischwiller réussit ! », donne pouvoir à Stéphane RIFF, conseiller municipal du même groupe
- Michael GUTEKUNST, conseiller municipal du groupe « Bischwiller unie », donne pouvoir à Jean, Lucien NETZER, conseiller municipal du même groupe
- Valérie GROSSHOLTZ, conseillère municipale du groupe « Bischwiller unie », donne pouvoir à Michèle GRUNDER-RUBERT, conseillère municipale du même groupe
- Jean-Pierre DATIN, conseiller municipal du groupe « Tous ensemble pour Bischwiller », donne pouvoir à Raymond GRESS, conseiller municipal du même groupe

Membre absent excusé sans pouvoir :

- Gérard BECKER, conseiller municipal du groupe « Bischwiller unie »

Point n°1 – DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Rapport présenté par Madame Nicole THOMAS, maire.

Conformément à l'article L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal, lors de chacune de ses séances, désigne son secrétaire.

Le Conseil Municipal

à l'unanimité

DESIGNE Madame Michèle GRUNDER-RUBERT, conseillère municipale du groupe « Bischwiller unie ! », secrétaire de la présente séance.

Date de publication : 19.03.2010
Date de notification :
Date de transmission
à la Sous-Préfecture : 19.03.2010

Point n°2 – ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 25 JANVIER 2010

Rapport présenté par Madame Nicole THOMAS, Maire.

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 25 janvier 2010 a été transmis à tous les conseillers le 5 mars 2010.

Observations formulées : néant.

Le Conseil Municipal

Par 29 voix POUR - groupe « Bischwiller réussit ! »
- MM. Jean, Lucien NETZER, Michael GUTEKUNST et
Mmes Michèle GRUNDER-RUBERT et Valérie
GROSSHOLTZ, groupe « Bischwiller unie »

et 3 abstentions - groupe « Tous ensemble pour Bischwiller »

ADOPTE le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 25 janvier 2010.

Date de publication : 19.03.2010
Date de notification :
Date de transmission
à la Sous-Préfecture : 19.03.2010

Point n°3 – DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE : information sur les décisions prises

Rapport présenté par Madame Nicole THOMAS, Maire.

Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il vous est rendu compte ci-après des décisions que j'ai prises dans le cadre des délégations que le Conseil Municipal m'a données :

Décisions de non préemption :

Date DIA	Coordonnées cadastrales	Superficie	Lieu-dit	Prix	Date décision
06/01/2010	Section 28, parcelle 173/37	28,83 ares	Impasse des Drapiers	145 000,00 €	18 janvier 2010
11/01/2010	Section 41, parcelle 263/24 et 264/24 (pour moitié de la copropriété)	7,11 ares	4 rue du Castor	285 000,00 €	15 janvier 2010
12/01/2010	Section 27, parcelle 125/62	3,60 ares	16 rue Henri Pierson	268 000,00 €	15 janvier 2010
18/01/2010	Section 82, parcelles 341/136 (26,31 ares) et 348/136 (28,20 ares)	54,51 ares	rue des Bosquets	479 688,00 €	21 janvier 2010
14/01/2010	Section 29, parcelle 15 (lots n° 113 (cave et garage sous sol 45/10000e) N° 109 (appartement 83 m ² 2ème étage bat B 486/10000)	18,16 ares	16 rue des Peupliers	175 000,00 €	22 janvier 2010
27/01/2010	Section 82, parcelle (1)/341 (N° provisoire)	15,93 ares	rue des Bosquets	223 020,00 €	29 janvier 2010
27/01/2010	Section 82, parcelle (2)/341 (n° provisoire)	6,73 ares	rue des Bosquets	90 400,00 €	29 janvier 2010
27/01/2010	Section 82, parcelle (3)/341 (n° provisoire)	5,32 ares	rue des Bosquets	79 800,00 €	29 janvier 2010
28/01/2010	Section 36, parcelle 441/17	5,37 ares	2 rue Guillaume Riff	150 000,00 €	1er février 2010
21/01/2010	Section 89, parcelle 119/19	0,71 are	rue de la Prairie	1,00 €	3 février 2010

Date DIA	Coordonnées cadastrales	Superficie	Lieu-dit	Prix	Date décision
11/02/2010	Section 42, parcelle 360/13	2,42 ares	3 impasse du Furet	180 000,00 €	15 février 2010
11/02/2010	Section 82, parcelle (7)/136 (n° provisoire)	4,68 ares	rue des Bosquets	74 720,00 €	15 février 2010
11/02/2010	Section 82, parcelle (5)/136 (n° provisoire)	6,30 ares	rue des Bosquets	87 700,00 €	15 février 2010
18/02/2010	Section 23, parcelle 25	1,76 are	10 rue des Fileurs	vente viagère 2 660,04 € par an	19 février 2010
17/02/2010	Section 82, parcelles 295/153 - 196/153 (pr 1/4) et 272/153 (pr 1/6ème)	9,16 ares	8 impasse des Guêpes	210 000,00 €	23 février 2010
22/02/2010	Section 77, parcelle 379/40	1,99 are	27 rue des Frênes	155 000,00 €	23 février 2010

Procédures adaptées :

Objet du marché	Intitulé des lots	Titulaire du marché	Montant T.T.C. du marché
Rénovation de la chapelle St-Nicolas	Lot n° 1 – Échafaudage	INDUSTRIE SERVICE Z.I. Zinsel 67590 SCHWEIGHOUSE/MODER	3 831,98 €
	Lot n° 2 – Ravalement de façades	VEITH Sàrl 69 rue de la Gare 67240 OBERHOFFEN/MODER	34 108,25 €
	Lot n° 3 – Couverture / Zinguerie	Sté WENDLING Olivier 26 rue de l'Industrie 67170 BRUMATH	28 754,71 €
	Lot n° 4 – Peinture intérieure	Eugène STEMMER Sàrl 18 rue Kirchlach 67240 SCHIRRHEIN	5 500,40 €

Avenants :

Avenant n° 1 au contrat de délégation de service public pour la gestion de l'eau potable

Par délibération du 17.09.2007, le conseil municipal a confié à la LYONNAISE DES EAUX France la gestion du service public de l'eau potable pour une durée de 15 ans à compter du 6.11.2007 et a autorisé le Maire à signer le contrat d'affermage correspondant.

Suite à la suppression de l'indice ICHTTS1 utilisé dans la formule de révision des tarifs, un avenant doit être passé en vue d'y substituer l'indice ICHT-E, plus représentatif des charges liées à la main d'œuvre pour les DSP du secteur de l'eau. Un raccord de série sera opéré entre l'ancien et le nouvel indicateur, correspondant à un coefficient de 1.43.

Avenant n° 1 au marché de prestations de nettoyage des écoles élémentaires

En date du 02.04.2009, le marché de prestations de nettoyage des écoles élémentaires Erlenberg, Foch et de l'annexe des Fileurs du Groupe scolaire Menuisiers a été attribué à la société KLINET – Strasbourg pour une durée d'un an renouvelable deux fois et un montant annuel de 41 199.80 € T.T.C.

La commune a souhaité confier à l'entreprise susvisée, l'entretien de nouvelles salles du bâtiment « Maison des Sœurs » sans modification des conditions initiales du marché. A cet effet le volume horaire annuel de nettoyage est augmenté de 223 heures pour un montant annuel de 5115.16 € T.T.C, soit une augmentation du marché de base de 12 %.

Emprunts :

- Un prêt affecté au budget « Principal » a été réalisé auprès du Crédit Mutuel pour le financement des investissements de l'exercice 2009 pour un montant de 500 000 € pour une durée de 15 ans au taux fixe de 3,60 %, avec échéance trimestrielle et amortissement constant.
- Un prêt affecté au budget « Service de l'eau » a été réalisé auprès du Crédit Mutuel pour le financement des investissements de l'exercice 2009 pour un montant de 60 000 € pour une durée de 15 ans au taux fixe de 3,60 %, avec échéance trimestrielle et amortissement constant

Le Conseil Municipal

EN PREND ACTE.

Date de publication : 19.03.2010
Date de notification :
Date de transmission
à la Sous-Préfecture : 19.03.2010

Point n° 4 - COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 3 FEVRIER 2010

Rapport présenté par Monsieur René ECKERT, Premier adjoint au Maire et Président de la Communauté de Communes de Bischwiller et Environs

La dernière séance du conseil communautaire a eu lieu le 3 février 2010 à la salle des fêtes de Schirrhoffen.

Point n° 3 : délégations du conseil communautaire au Président – information sur les décisions prises

- Convention d'occupation d'un atelier de 261 m² au parc d'activités Les Couturiers par l'entreprise République Racing (fabrication et commercialisation de support de plaques et accessoires pour motos)

- Procédures adaptées :
 - Mise en conformité de l'éclairage du giratoire RD29 – RD99 par l'entreprise Fritz Electricité pour 59 600 € TTC
 - Elargissement de voirie rue du Ried à Bischwiller par l'entreprise Transroute pour 34 600 € TTC et travaux d'entretien de voirie sur la comcom par l'entreprise Fuchs pour un montant annuel allant de 33 000 à 100 000 € maximum.
- Un prêt a été affecté au budget principal – exercice 2009 – de 795 0000 € et un prêt affecté au budget assainissement d'un montant de 1M€, contractés auprès du Crédit Agricole d'Alsace.

Point n° 5 : approbation du contrat de territoire pour la période 2010-2015

Point n° 6 : ordures ménagères

La comcom ayant pris la compétence ordures ménagères, un budget annexe « ordures ménagères » a été créé pour permettre de percevoir la redevance correspondante.

Point n° 7 : débat d'orientations budgétaires

Budget principal

Les recettes fiscales des ménages resteront inchangées et la perte de la taxe professionnelle sera compensée par l'Etat, ce qui entrainera une baisse de l'autonomie financière et un moindre dynamisme des ressources. Pour mémoire, en 2009, la fiscalité représentait 74 % des recettes de fonctionnement et la taxe professionnelle 54 % des produits de la fiscalité, elle était de loin la principale source de richesse. En 2011, la taxe professionnelle restante sur le foncier et la TVA ne représenteront plus que 36 %.

La dotation globale de fonctionnement progresse au plan national. En 2009, elle a augmenté de 9 %. Il en sera peut-être de même en 2010.

Les bases des recettes fiscales ont également bien progressé en 2009, mais les effets de la conjoncture économique font craindre une baisse des bases dans les années à venir.

Les dépenses d'équipement en investissement s'élevaient en 2009 à 2,4 M€, contre 4,1 M€ en 2008. Cette diminution s'explique par l'absence de projet d'envergure comme la maison des services ou la piscine les années précédentes.

Le résultat financier de 2009 est estimé à 2,2 M€, ce qui est nettement inférieur à celui de fin 2008 (qui était de 3,1 M€) mais il est à noter que celui-ci était exceptionnellement élevé.

Les priorités pour 2010 et les années à venir sont les suivantes :

- pour l'investissement, il s'agit de tous les projets inscrits au contrat de territoire (travaux de voirie, de nouveaux équipements, investissements qui à terme permettront de réaliser des économies dans le fonctionnement,
- les charges de fonctionnement doivent être maîtrisées.

Depuis 2006, la comcom n'a pas augmenté ses taux de fiscalité, mise à part l'augmentation liée au strict transfert des compétences et de la fiscalité correspondante entre les communes et la comcom. Il faut noter que depuis cette date, le budget principal a enregistré trois dépenses supplémentaires importantes :

- le coût des différents périscolaires à Oberhoffen-sur-Moder, Rohrwiller et Bischwiller pour 215 000 € en 2010,
- la prise en charge de 30 % des dépenses d'exploitation du budget assainissement au titre des eaux pluviales, au lieu de 20 % précédemment,
- la prise en compte des frais généraux supportés par la Ville de Bischwiller pour le fonctionnement de la comcom.

Compte tenu de ces éléments, il est très probable que les taux de fiscalité devront être augmentés en 2010.

Budget assainissement

Le résultat d'exploitation fin 2009 était de 600 000 €, contre 400 000 € en 2008.

Le contrat pluriannuel d'assainissement, chiffré à 7,3 M€ pour la période 2008-2010, se poursuit cette année avec la dernière tranche de 3,2 M€.

La section d'exploitation devrait augmenter de 20 % par rapport à 2009, suite à la reprise de l'excédent de 2009 et de la hausse des recettes, du fait de l'augmentation des tarifs votée début 2009.

Point n° 8 : divers travaux prévus au budget primitif – demandes de subventions

Une liste de demande de subventions pour des travaux a été validée par le conseil communautaire concernant la dotation globale d'équipement. Concernant les travaux à Bischwiller, le montant des travaux de voirie de la rue de la Piscine – tranche 1, s'élève à 500 000 €.

Point n° 9 : redevance pour l'enlèvement des ordures ménagères

En séance du 7 décembre 2009, le conseil communautaire avait fixé à 180 € le montant de la redevance pour l'enlèvement des ordures ménagères. Suite à une discussion entre les membres du Syndicat Mixte Intercommunal pour l'Enlèvement des Ordures Ménagères de Bischwiller et Environs, la redevance est passée à 177 €.

Point n° 10 : révision du plan d'occupation des sols (POS)

La révision du POS, qui conduira à l'élaboration d'un plan local d'urbanisme (PLU) a été prescrite et les modalités de concertation ont été définies.

La comcom est dotée d'un POS approuvé le 7 juillet 2000, qui a été modifié cinq fois et a fait l'objet de deux révisions simplifiées et de quatre mises à jour. Une réunion de présentation du PLU avait eu lieu à la MAC Robert Lieb le 19 janvier 2010.

Cette délibération constitue un acte d'engagement important, le PLU étant un document de référence en matière d'aménagement et d'urbanisme, qui permettra de mettre en œuvre un projet politique en prenant en compte à la fois les enjeux globaux à l'échelle intercommunale et les particularités des communes de la comcom.

Depuis la loi Solidarité Renouvellement Urbain de 2000, la collectivité a l'obligation de mettre en place une véritable concertation pendant toute la durée de l'élaboration du projet, avec les habitants, les associations locales et toutes les personnes concernées. Cette délibération donne rendez-vous à la population pour réfléchir sur l'avenir du territoire. Différents supports de communication écrite seront utilisés avec notamment des registres d'observations mis à la disposition du public de toutes les mairies et du siège de la comcom, il y aura aussi des expositions et des débats.

Avec la prescription du PLU commence la phase d'études avec la réalisation d'un diagnostic territorial complet, dans différents domaines, tels que l'habitat, l'économie, l'environnement, les déplacements, les équipements, les services, la valorisation des espaces agricoles et naturels, etc. Ce diagnostic permettra d'identifier les enjeux du territoire pour les quinze prochaines années, à travers le document appelé PADD (projet d'aménagement et de développement durable), qui sera la pièce maîtresse du PLU.

Cette phase de diagnostic sera très longue, elle durera au moins deux ans et devra être suivie, aux côtés de l'ADEUS, par deux instances locales, qui viennent d'être créées :

- le comité technique, composé de techniciens et d'élus (à désigner dans chaque commune), qui se réunira une fois par mois. Son rôle est d'être garant de la mise en œuvre du PLU, de proposer des orientations et de mettre en forme les orientations arrêtées par les élus ;

- le comité de pilotage politique, constitué de membres de la commission intercommunale « Aménagement, environnement et urbanisme » et des maires/vice-présidents, qui se réunira trois fois par an en moyenne. Son rôle est de proposer et de valider le travail du comité technique.

Points n° 12 et 13 : renouvellement de concessions avec l'Office National des Forêts (ONF)

Le conseil communautaire a donné son accord pour renouveler une concession avec l'ONF pour le passage d'une conduite faisant office de décharge d'orage à Schirrhein et pour le maintien du parcours sportif sylvestre de Schirrhein.

Le Conseil Municipal

EN PREND ACTE.

Date de publication : 19.03.2010

Date de notification :

Date de transmission

à la Sous-Préfecture : 19.03.2010

Point n°5 – DROIT DE RETOUR DES BIENS DE MADAME KLEIN-GUTHMANN

Rapport présenté par Madame Sophia VOGT, conseillère municipale.

Par un courrier daté du 30 décembre 2002, Madame KLEIN-GUTHMANN a déclaré faire donation à la Ville de Bischwiller de plusieurs œuvres d'art et pièces de mobilier :

- une armoire lorraine
- un porte-manteau breton
- 2 tableaux de Philippe Steinmetz
- 1 tableau signé Marmillod
- 3 tableaux signés Muro

Cette donation a été acceptée par un courrier du maire Jean-Luc HIRTLER en date du 10 janvier 2003 et les pièces ont été récupérées. L'acte de donation a été entériné par le conseil municipal dans la séance du 31 janvier 2005.

Cependant, dans un courrier arrivé en mairie le 4 janvier 2010, Madame KLEIN-GUTHMANN a émis le souhait de récupérer les trois tableaux Muro, au bénéfice de sa petite-fille Emmanuelle KAYSER, domiciliée à Oberhoffen-sur-Moder.

Ces trois tableaux sont actuellement conservés dans nos réserves, à la Maison des Arts. L'artiste Muro ayant exercé à Vallauris, en Provence, ces tableaux n'ont pas de lien avec Bischwiller. C'est pourquoi il est proposé au conseil municipal de donner son accord pour les rendre à Madame KLEIN-GUTHMANN.

Le Conseil Municipal

**A l'unanimité
moins deux abstentions (Mmes Michèle GRUNDER-RUBERT
et Valérie GROSSHOLTZ, groupe « Bischwiller unie »)**

DONNE SON ACCORD pour rendre à Madame KLEIN-GUTHMANN trois tableaux de l'artiste MURO.

Date de publication :

Date de notification : 31.03.2010

Date de transmission

à la Sous-Préfecture : 19.03.2010

Point n°6 – COMMISSION CONSULTATIVE COMMUNALE DE LA CHASSE ET COMMISSION D'ADJUDICATION : désignation de deux membres

Rapport présenté par Madame Nicole THOMAS, Maire.

Les modalités de la chasse communale pour la période de chasse 2006 – 2015 ont été définies par l'arrêté préfectoral du 27 juin 2005 constituant le cahier des charges type. Ce document prévoyait, entre autres, la création de la commission consultative communale (article 32) et de la commission d'appel d'offres ou d'adjudication (article 38). Ces commissions avaient été créées par délibération du conseil municipal du 14 septembre 2005. Pour mémoire, Messieurs Jean-Pierre GRUNDER et Maurice BARTHOLOME avaient été désignés pour siéger dans ces deux instances.

Avec le renouvellement du conseil municipal en mars 2008, il y a lieu de désigner deux nouveaux membres pour siéger dans ces deux commissions. Ces désignations peuvent ne pas être faites au vote à bulletin secret, si le conseil municipal en est d'accord à l'unanimité.

Le Conseil Municipal

DECIDE, à l'unanimité, de voter à main levée.

Par 25 voix POUR - groupe « Bischwiller réussit ! »
et 7 abstentions - MM. Jean, Lucien NETZER, Michael GUTEKUNST,
Mmes Michèle GRUNDER-RUBERT et Valérie
GROSSHOLTZ, groupe « Bischwiller unie »
- groupe « Tous ensemble pour Bischwiller »

DESIGNE, au titre de membres de la commission consultative communale de la chasse et de la commission d'appel d'offres (ou commission d'adjudication), les conseillers suivants :

- Monsieur Maurice BARTHOLOME
- Monsieur Jean-Jacques JUNG

Date de publication : 19.03.2010
Date de notification :
Date de transmission
à la Sous-Préfecture : 19.03.2010

Point n°7 – ASSOCIATION DE GESTION DE LA MAISON DE S ASSOCIATIONS ET DE LA CULTURE ROBERT LIEB (AGMAC) : désignation d'un délégué

Rapport présenté par Madame Nicole THOMAS, Maire.

Par délibération du 31 mars 2008, le conseil municipal avait désigné neuf délégués pour représenter la Ville de Bischwiller au conseil d'administration de l'AGMAC.

Suite à la démission de Monsieur Claude GIROUD du conseil d'administration de l'AGMAC en date du 26 janvier 2010, le conseil municipal est invité à désigner un nouveau délégué, conformément à l'article L 2121-33 du code général des collectivités territoriales.

Pour mémoire, les autres délégués de la Ville de Bischwiller sont Metin BASAK, Bénédicte GERARD, Gilbert HUTTEL, Jean-Claude KUNTZEL, Monique LITT, Yolande MENGES, Stéphane RIFF et Hubert UNGETHUM.

L'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales prévoit que cette désignation peut ne pas être faite au scrutin secret si le conseil municipal en est d'accord à l'unanimité.

Le Conseil Municipal

DECIDE, à l'unanimité, de voter à main levée.

- Candidat proposé par Madame le Maire : Monsieur Gabriel BEYROUTHY
- Candidat proposé par Monsieur Raymond GRESS : Monsieur Jean-Pierre DATIN

Monsieur Gabriel BEYROUTHY ayant eu 25 voix (groupe « Bischwiller réussit ! »),
Monsieur Jean-Pierre DATIN ayant eu 7 voix (MM. Jean-Lucien NETZER, Michael GUTEKUNST, Mmes Michèle GRUNDER-RUBERT et Valérie GROSSHOLTZ, groupe « Bischwiller unie », ainsi que le groupe « Tous ensemble pour Bischwiller »),

Monsieur Gabriel BEYROUTHY est désigné comme délégué de la Ville de Bischwiller à l'Association de Gestion de la Maison des Associations et de la Culture Robert Lieb.

Date de publication : 19.03.2010
 Date de notification :
 Date de transmission
 à la Sous-Préfecture : 19.03.2010

Point n°8 - BUDGET PRIMITIF 2010 de la Ville de Bischwiller, du Service de l'eau, du lotissement rue de Marienthal et fixation des taux

Rapport présenté par Madame Sylvie ARNOULD, adjointe.

Lors du débat d'orientation budgétaire avait été fait le point sur la situation de notre Ville, sur les objectifs poursuivis et sur les orientations proposées. Le budget 2010 qui vous est proposé est la traduction concrète de ces objectifs et de ces orientations.

Comme l'an dernier, les résultats de l'exercice 2009 seront intégrés par anticipation dès le budget primitif 2010, ce qui nous évitera d'élaborer un budget supplémentaire.

I BUDGET PRINCIPAL

Ces résultats 2009 sont les suivants : (il est précisé que ces chiffres ont été validés par la Trésorerie)

	Exercice 2007	Exercice 2008	Exercice 2009
Dépenses de Fonctionnement	9 415 966,08 €	9 957 622,05 €	9 238 013,24 €
Recettes de Fonctionnement	11 315 068,27 €	11 499 179,65 €	11 932 414,63 €
Excédent de fonctionnement	1 899 102,19 €	1 541 557,60 €	2 694 401,39 €
Dépenses d'Investissement	5 554 798,39 €	3 576 687,19 €	4 373 483,40 €
Recettes d'Investissement	4 178 764,26 €	3 181 643,80 €	2 877 041,49 €
Besoin de Financement	1 376 034,13 €	395 043,39 €	1 496 441,91 €
Excédent global dégagé	523 068,06 €	1 146 514,21 €	1 197 959,48 €

Avec l'intégration de ces résultats le Budget Primitif 2010 de la Ville de Bischwiller se présente comme suit :

Section d'Investissement		Variation BP / BP
* Dépenses	5 200 000,00 €	-33,45%
* Recettes	5 200 000,00 €	
Section de Fonctionnement		Variation BP / BP
* Dépenses	11 250 000,00 €	6,13%
* Recettes	11 250 000,00 €	

I. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

I.1. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Elles s'élèvent à 5 200 000 € et sont composées de 3 grandes catégories.

La 1^{ère} catégorie comprend les dépenses d'équipement et s'élève à 2 996 271,20 € contre 2 753 565,57 € en 2009, soit une augmentation de 8,81%.

Le chapitre 20 avec 66 071,20 € correspond à

- l'acquisition de logiciels informatiques pour 35 400 €,
- des frais d'études pour 30 671,20 €

Le chapitre 21 avec 1 328 800 € comprend :

- 950 000 € pour les acquisitions immobilières de diverses parcelles
- l'acquisition de matériel informatique pour 50 000 €
- les acquisitions de matériel roulant, mobilier et matériel divers pour le fonctionnement des services pour 128 800 €.

Le chapitre 23 (1 601 400 €) comprend

- la poursuite des travaux de réfection dans les écoles primaires et maternelles pour un montant de 283 150 €
- 404 250 € pour les travaux sur des bâtiments communaux
- 90 000 € pour les travaux de toiture et le ravalement de façade de la chapelle de Hanhoffen
- 116 000 € pour la démolition de l'immeuble « Match » et la maison « Jung »
- 210 000 € pour la façade et la toiture de l'Eglise protestante et du presbytère.
- 200 000 € pour les travaux d'éclairage public.

La 2^{ème} catégorie de dépenses d'investissement est constituée du remboursement de la dette en capital pour 680 000 €.

La 3^{ème} catégorie s'élève à 1 520 028,80 € dont :

- 8 500 € pour le chapitre 204 « subventions d'équipement versées »
- 1 496 441,91 € pour la reprise du besoin de financement de l'exercice 2009 sur 2010.
- 15 086,89 € sur le chapitre 020 en dépenses imprévues.

I.2. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Il y a 3 grandes catégories de recettes d'investissement :

- **L'autofinancement**

L'autofinancement brut par le biais du prélèvement sur la section de fonctionnement s'élève à 2 150 000 € dont 680 000 € sont affectés au remboursement du capital et 1 470 000 € constituent l'autofinancement net, contre 745 000 € au budget primitif 2009.

- **L'emprunt**

Malgré l'absence de prévisions de cessions d'immobilisations et en tenant compte de l'autofinancement prévisionnel, le montant inscrit en emprunt peut être contenu à 420 871,29 € contre 956 286,81 € en 2009, soit 8.09 % des recettes d'investissement contre 25.17 % en 2009.

- **Les subventions et autres participations**

Au chapitre 10 sont inscrits 1 891 441,91 € contre 666 343,39 € en 2009, soit 345 000 € pour le fonds de compensation de la TVA, 50 000 € pour la taxe locale d'équipement et 1 494 441,91 € à l'article 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé », pour combler le besoin de financement du même montant en dépenses d'investissement.

Au chapitre 13 sont prévus 302 417 € contre 359 000 € en 2009 au titre des subventions d'équipement de l'Etat, de la Région et du Département.

Le tableau suivant montre les grandes masses de financement de la section d'investissement :

Financement INVESTISSEMENT	5 200 000,00 €	en %	
Autofinancement Net (Virement à la section d'investissement – remboursement du capital)	1 470 000,00 €	28,27%	48,88%
Amortissement, Provisions, Transferts	391 900,00 €	7,54%	
Prélèvement pour remboursement de capital	680 000,00 €	13,08%	
Cessions d'immobilisations prévisionnelles	0,00 €	0,00%	
Appel à l'emprunt	420 871,29 €	8,09%	
Subventions + Autres Financements	2 237 228,71 €	43,02%	

II. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement s'élève à 11 250 000 € contre 10 625 000 € en 2009, soit une augmentation de 5.88%.

II.1. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

- Les charges à caractère général (chapitre 011) diminuent de 3,26 % par rapport au BP 2009.
- Avec le transfert d'une partie des services vers la Communauté de Communes au 1^{er} Avril 2009, les charges de personnel (chapitre 012) diminuent de 2,47% et apparaissent à 4 900 000 € contre 5 024 000 € en 2009. La part représentant le 1^{er} trimestre 2009 des agents transférés vient en diminution.
- Le chapitre 65 : charges de gestion courante augmente de 108 k€ soit 7,40 %.
- Le chapitre 66 : charges financières est en diminution de 15,14 % par rapport au BP 2009, suite aux bonnes conditions des taux d'intérêts du marché.
- Le reversement habituel à la Communauté de Communes de l'allocation de compensation de taxe professionnelle du chapitre 73 « Reversements » apparaît en légère augmentation (337 k€ contre 335 k€ en 2009).
- Le chapitre 022 : dépenses imprévues passe de 77 095,04 € en 2009 à 19 033 € en exercice habituel (ce montant devait permettre notamment le transfert des crédits correspondant aux subventions attribuées dans le cadre du CUCS).
- Le montant du prélèvement (chapitre 023) est arrêté à 2 150 000 € contre 1 375 000 € au BP 2009.

II.2. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Financement FONCTIONNEMENT	11 250 000,00 €	en %	
Dotation Globale de Fonctionnement + D.S.U. + D.S.I.	4 125 745,00 €	36,67%	85,58%
Compensations de l'Etat (Impôts) et Dotations diverses	1 292 670,00 €	11,49%	
Trois taxes	1 550 000,00 €	13,78%	
Compensation relais réforme de Taxe Professionnelle	2 300 000,00 €	20,44%	
Autres impôts et taxes	359 370,00 €	3,19%	
Autres recettes (Locations, Patrimoine, Excédent reporté...)	1 622 215,00 €	14,42%	

- Les recettes fiscales

Les recettes fiscales de 2010 seront stables à celles de 2009 dans la mesure où, avec la suppression de taxe professionnelle et sa compensation prévue en 2010, il est proposé de maintenir les taux communaux.

Vous trouverez ci-après le tableau retraçant l'évolution attendue des bases d'imposition par rapport aux bases définitives de 2009.

Produit Fiscal		Bases	Taux	Produits
Taxe D'Habitation	2010	7 100 000	10,15	720 650 €
	2009	6 904 000	10,15	700 756 €
	Ecart	196 000	0	19 894 €
	en %	2,84%	Moyenne Nationale du Taux 2009 = 14,97 %	
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	2010	9 450 000	8,72	824 040 €
	2009	9 112 530	8,72	794 613 €
	Ecart	337 470	0	29 427 €
	en %	3,70%	Moyenne Nationale du Taux 2009 = 19,32 %	
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	2010	68 000	28,82	19 598 €
	2009	67 327	28,82	19 404 €
	Ecart	673	0	194 €
	en %	1,00%	Moyenne Nationale du Taux 2009 = 45,50 %	
Taxe Professionnelle "Taux relais 2010" + "Compensation"	2010		10,07	
	2010		Compensation	2 313 448 €
	2009	22 973 667	10,07	2 313 448 €
	Ecart	-22 973 667	0	0 €
	en %	-100,00%	Moyenne Nationale du Taux 2009 = 16,13 %	
Total Des 4 Taxes	2010	16 618 000	2010	3 877 736 €
	2009	39 057 524	2009	3 828 221 €
			avec Rôle supplémentaire	77 304 €
			Total 2009	3 905 525 €
	Ecart	-22 439 524	hors rôle supplémentaire	49 515 €
	en %	-57,45%		1,29%
	Ecart		avec rôle supplémentaire	-27 789 €
	en %			-0,71%

- **Les dotations, subventions et participations**

Les dotations, subventions et participations (chapitre 74) augmentent de 8,92 % par rapport aux prévisions du BP 2009 et diminuent de 5,14 % par rapport au réalisé 2009 passant de 5 711 721 € (réalisé 2009) à 5 418 415 €.

Ci-dessous les principales composantes de ce chapitre :

	Réalisés 2009	BP 2010	Variation
D. G. F. (montant notifié avec Allocations Part Salaires TP inclus)	3 651 891,00 €	3 625 745,00 €	-26 146,00 €
D.S.U.	483 045,00 €	500 000,00 €	16 955,00 €
Allocations compensatrices			
T.P.	165 048,00 €	50 000,00 €	-115 048,00 €
F.B.	16 262,00 €	16 000,00 €	-262,00 €
T.H.	79 571,00 €	80 000,00 €	429,00 €
Autres dotations, allocations	1 315 904,95 €	1 146 670,00 €	-169 234,95 €
TOTAL	5 711 721,95 €	5 418 415,00 €	-293 306,95 €

- **Les produits des services et du domaine et les autres produits de gestion courante**

Avec une prévision de 66 109 € au chapitre 70 et de 255 000 € au chapitre 75, ils constituent une part minime des recettes de fonctionnement - moins de 3 % - du fait que la Ville n'a pas de patrimoine locatif important.

- **L'excédent de fonctionnement**

Enfin, il faut noter la reprise de l'excédent de fonctionnement de 2009 sur l'exercice 2010 pour un montant de 1 197 959,48 €.

II BUDGET DU SERVICE DE L'EAU

Le Budget Primitif de l'Exercice 2010 - "Service de l'EAU" se présente comme suit :

Section d'Investissement	
Dépenses	165 000,00 €
Recettes	165 000,00 €
Section d'Exploitation	
Dépenses	100 000,00 €
Recettes	100 000,00 €

⇒ la réalisation budgétaire 2009 permet de dégager un excédent global de 25 k€ contre 70 k€ en 2008, 83 k€ en 2007 et 16 k€ en 2006.

Comme pour le budget principal, les résultats de 2009 seront intégrés par anticipation dès le budget primitif 2010, ce qui nous évitera d'élaborer un budget supplémentaire. Toutes les nouvelles dépenses seront votées par le biais de décisions modificatives.

Notre structure budgétaire :

⇒ les recettes d'exploitation

Elles proviennent exclusivement de la surtaxe communale pour 74 512,42 € et de la reprise de l'excédent 2009 sur 2010 (25 487,58 €).

⇒ les dépenses d'exploitation

Elles comprennent essentiellement :

- les charges de personnel -chapitre 012- (près de 11 % des dépenses) qui concernent les avantages en nature des anciens agents de l'usine municipale (frais de gaz et d'électricité)
- les charges à caractère général -chapitre 011- (environ 25 % des dépenses) qui portent sur l'entretien du réseau.
- les charges financières représentent environ 2 % des dépenses
- le virement de la section d'exploitation vers la section d'investissement représente 60 % des dépenses.

⇒ les dépenses d'investissement

Les dépenses ont atteint en réalisations 145 190,25 € en 2009 contre 80 476,92 € en 2008, 51 733,48 € en 2007 et 80 997 € en 2006.

Les dépenses d'investissement sont composées des immobilisations en cours -chapitre 23- qui comprend tous les travaux projetés.

Les dépenses nouvelles d'investissement (95 000 €) concernent divers remplacements de conduite du réseau d'eau potable.

A noter qu'il n'y a qu'un seul prêt en cours sur le budget annexe de l'eau. Le remboursement du capital se chiffrera à 3 000 € en 2010.

⇒ les recettes d'investissement

Elles sont composées du FCTVA (22 500 €), des subventions (12 800 €) et du prélèvement de la section d'exploitation prévue à hauteur de 60 000 €

Une somme de 64 765,59 € est prélevée sur les recettes de fonctionnement, au profit du financement de la section d'investissement, la variable d'ajustement étant constituée par les emprunts (4 934,41 €).

III BUDGET DU LOTISSEMENT « ROUTE DE MARIENTHAL »

Le coût global prévisionnel est estimé à ce jour à 1.2 M€ H.T. : 600 k€ pour le déplacement des jardins existants, 200 k€ pour la création éventuelle de jardins supplémentaires et 400 k€ pour la viabilité du lotissement.

Les travaux ne devant commencer qu'au 4^e trimestre 2010, un crédit de 500 000 € paraît suffisant.

Les frais liés à la Maîtrise d'œuvre (89 000 € TTC dans leur intégralité) et les études de sols diverses sont inscrits pour 80 000 € en 2010.

De plus, des frais financiers sont prévisibles avec l'utilisation d'une ligne de trésorerie (20 000 €)

En recettes, apparaissent la subvention du Conseil Général pour les travaux consacrés aux jardins familiaux (45 735 €), l'excédent de fonctionnement de 2009 reporté (125,78 €) et, comme variable d'ajustement, la recette prévisionnelle de vente des terrains aménagés (554 139,22 €).

Ainsi, la section de fonctionnement s'élève à 600 000 € en dépenses et en recettes.

Le Conseil municipal

Par 25 voix POUR

- groupe « Bischwiller réussit ! »

4 voix CONTRE

- MM. Jean-Lucien NETZER, Michael GUTEKUNST et Mmes Michèle GRUNDER-RUBERT et Valérie GROSSHOLTZ, groupe « Bischwiller unie »

et 3 abstentions

- groupe « Tous ensemble pour Bischwiller »

APPROUVE le Budget Primitif 2010 – "VILLE de BISCHWILLER", se décomposant comme suit :

<u>Section d'Investissement</u>	
· Dépenses d'investissement..... :	5 200 000,00 €
· Recettes d'investissement..... :	5 200 000,00 €
<u>Section de Fonctionnement</u>	
· Dépenses de Fonctionnement..... :	11 250 000,00 €
· Recettes de Fonctionnement..... :	11 250 000,00 €

VOTE les crédits des sections "Fonctionnement" et "Investissement" par Chapitre,

VOTE les taux de fiscalité comme suit :

- Taxe d'Habitation..... : 10,15 %
- Taxe Foncière sur Propriétés Bâties..... : 8,72 %
- Taxe Foncière sur Propriétés Non Bâties..... : 28,82 %
- Taux relais sur la Taxe Professionnelle..... : 10,07 %

REPORTE les restes-à-réaliser de la section d'investissement tels que présentés en annexe, soit 759 000,00 € en dépenses d'investissement et 759 000,00 € en recettes d'investissement,

APPROUVE les subventions d'équipement et de fonctionnement inscrites dans l'annexe au budget,

APPROUVE l'Etat des Effectifs,

APPROUVE le Budget Primitif 2010 "SERVICE de l'EAU", se décomposant comme suit:

<u>Section d'Investissement</u>	
· Dépenses d'Investissement..... :	165 000,00 €
· Recettes d'Investissement..... :	165 000,00 €

Section d'Exploitation

· Dépenses d'Exploitation.....	100 000,00 €
· Recettes d'Exploitation.....	100 000,00 €

VOTE les crédits des sections "Exploitation" et "Investissement" par Chapitre,

REPORTE les restes-à-réaliser de la section d'investissement du Service de l'Eau tels que présentés en annexe, soit 200 000,00 € en dépenses d'investissement et 200 000,00 € en recettes d'investissement ;

APPROUVE le Budget Primitif 2010 "LOTISSEMENT ROUTE DE MARIENTHAL", se décomposant comme suit:

Section de Fonctionnement

· Dépenses d'Exploitation.....	600 000,00 €
· Recettes d'Exploitation.....	600 000,00 €

VOTE les crédits des sections "Exploitation" et "Investissement" par Chapitre.

Date de publication : 19.03.2010
Date de notification :
Date de transmission
à la Sous-Préfecture : 19.03.2010

Point n° 9 - APPEL A L'EMPRUNT POUR L'EXERCICE 2010 POUR LE BUDGET PRINCIPAL ET LE SERVICE DE L'EAU

Rapport présenté par Madame Sylvie ARNOULD, adjointe.

Dans sa séance du 31 mars 2008, le Conseil municipal a donné mandat au maire pour procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget. L'objet de la présente délibération est d'en fixer les limites.

L'enveloppe budgétaire relative aux emprunts à effectuer au budget principal sur l'exercice 2010 devrait se chiffrer à 3 600 000 €. Ces fonds, appelés uniquement en cas de besoin de financement, seront destinés au financement des programmes d'investissement de l'exercice 2009 (700 000 €) et 2010 (2 900 000 €). Il s'agit là d'un montant maximal d'autorisation d'appel à l'emprunt. Ce plafond ne tient pas compte d'une éventuelle cession de biens à l'actif.

Pour mémoire, le conseil municipal avait autorisé un appel de fonds de 4 500 000 € au titre de 2009, 3 600 000 € au titre de 2008, 3 800 000 € au titre de 2007, 3 700 000 € au titre de 2006, 3 145 000 € au titre de 2005 et 1 980 000 € au titre de l'exercice 2004.

Ont été contractés :

- Un emprunt en 2009 pour 500 000 € auprès du Crédit Mutuel au taux fixe de 3,60 % sur 15 ans.
- Aucun emprunt en 2008.
- Un emprunt en 2007 pour 1 000 000 € auprès de la Caisse d'Épargne d'Alsace au taux fixe de 4,5 % sur 15 ans.
- Deux emprunts d'un montant total de 2,3 M€ sur l'exercice 2006 : le premier de 1,6 M€ auprès du Crédit Mutuel au taux fixe de 3,5 % sur 15 ans et le second de 700 k€ auprès du même organisme au taux fixe de 3,92% sur 15 ans.
- Un emprunt de 450 000 € a été souscrit en 2005.
- Aucun emprunt en 2004.

En ce qui concerne le Service de l'Eau, l'enveloppe budgétaire relative aux emprunts à effectuer sur l'exercice 2010 devrait se chiffrer à 295 000 € contre 317 000 € en 2009, 309 000 € en 2008 et 220 000 € en 2007. Ces fonds, appelés uniquement en cas de besoin de financement, seront destinés au financement des programmes d'investissement de l'exercice 2009 (200 000 €) et 2010 (95 000 €).

Pour information, il n'y a pas eu besoin de recourir à un prêt en 2008, 2007 et 2006 pour le budget « Service de l'Eau ».

Un emprunt en 2009 a été contracté pour 60 000 € auprès du Crédit Mutuel de Bischwiller au taux fixe de 3,60 % sur 15 ans

Une consultation auprès de différents établissements bancaires sera faite avant tout engagement.

Le Conseil Municipal

Par 25 voix POUR - groupe « **Bischwiller réussit !** »

2 voix CONTRE - **Mmes Michèle GRUNDER-RUBERT et Valérie GROSSHOLTZ, groupe « Bischwiller unie »**

et 3 abstentions - groupe « **Tous ensemble pour Bischwiller** »

FIXE le montant maximum des emprunts que le Maire est autorisé à souscrire pour 2010 pour le budget principal à 3 600 000 € et pour le Service de l'Eau à 295 000 €,

AUTORISE le Maire à signer le ou les contrats de prêts aux conditions les plus avantageuses ressortant de la consultation auprès des différents établissements bancaires à la date de la négociation.

Date de publication : 19.03.2010

Date de notification :

Date de transmission

à la Sous-Préfecture : 19.03.2010

Point n° 10 - CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE HAGUENAU / BISCHWILLER / KALTENHOUSE : octroi de subvention

Rapport présenté par Mme Isabelle LERCH, adjointe.

Le comité de pilotage du Contrat urbain de cohésion sociale qui s'est réuni le 12 janvier dernier a validé 25 actions dont 13 concernent la Ville de Bischwiller, mais seules 12 actions sollicitent une aide de la Ville de Bischwiller.

CUCS HBK N° 110 - Equipe opérationnelle du CUCS HBK – Ville de Bischwiller (reconduction)

Cette action vise à assurer la conduite opérationnelle du Contrat Urbain de Cohésion Sociale avec le concours de l'ensemble des partenaires. Les objectifs fixés sont les suivants :

- Mettre en œuvre les appels à projet en concertation avec les partenaires,
- Aider les porteurs de projet dans le montage des dossiers,
- Veiller à la mise en œuvre des actions retenues et assurer leur évaluation permanente en concertation avec les membres du comité technique et du comité de pilotage,
- Organiser les réunions (comité de pilotage, comité technique, réunions thématiques) et rédiger les comptes-rendus
- Assurer l'articulation et la mise en cohérence des dispositifs concourant au développement social et urbain du territoire (PRE, CLAS, CEL, PTJ...)

Coût prévisionnel : 32 886 €

Ville de Bischwiller	8 583 €
Ville de Haguenau	8 583 €
DT ACSE	15 720 €

CUCS HBK N° 111 – Cafétéria – CASF / COTEFOR (nouvelle action)

La restructuration de l'espace cafétéria du CASF permettra de proposer une approche du monde du travail à des personnes éloignées des prérequis. Cette action doit permettre dans un parcours d'insertion professionnelle :

- le développement personnel
- l'intégration dans un collectif de travail
- l'élaboration d'un projet professionnel
- l'acquisition de compétences techniques

Coût prévisionnel : 59 589 €

Financements accordés :

Ville de Bischwiller	7 000 €
DT ACSE	7 000 €
Conseil Général	avis favorable
FSE	22 000 €
Prestations	3 000 €
Ressources Propres	2 589 €

CUCS HBK N° 112 – Permanences d'aide aux victimes sur les villes de Haguenau et Bischwiller
(reconduction)

L'action vise la recherche de paix sociale et de prévention générale, tant du côté des victimes au travers d'une intervention spécialisée, que des auteurs, au travers d'un travail de responsabilisation par un acte de réparation à l'égard de la société et/ou de la victime directement.

Coût prévisionnel 29 568 €

Financements accordés :

Ville de Bischwiller	3 000 €
Ville de Haguenau	3 700 €
DT ACSE	10 307 €
Conseil Général	4 153 €
Ressources Propres	4 401 €

CUCS HBK N° 120 – 30 Sésames pour l'emploi – MOBILEX (nouvelle action)

Le projet vise à accompagner les Services Publics de l'Emploi dans leur travail de suivi des personnes en difficulté et plus particulièrement dans le domaine de la mobilité. Les objectifs de l'action sont les suivants :

- Accompagner collectivement et individuellement vers le permis de conduire pour lever les freins à l'employabilité
- Prendre en charge pour les adultes une partie du coût du permis de conduire (celui du public jeune est pris en charge par le fond jeunesse du haut commissariat à la jeunesse pour lequel Mobilex a été retenu dans le cadre du projet expérimental « 10 000 permis pour réussir »)
- Compléter l'offre de service en la matière proposée par le CSC Schuman

Coût prévisionnel : 60 000 €

Ville de Bischwiller	5 000 €
Ville de Haguenau	5 000 €
DT ACSE	6 500 €

Fond jeunesse HIRSCH	20 000 €
Conseil Général	5 000 €
Part usagers	15 000 €
Fonds de revitalisation	3 500 €

CUCS HBK N° 123 – Bisch’art Bus – CASF de Bischwiller (reconduction)

Ce projet est construit autour de 3 axes : des activités à thèmes dans les quartiers en complément de l'animation de rue, un accompagnement plus individuel du jeune et de sa famille vers des associations sportives et culturelles, des événements phares ponctuels.

Coût prévisionnel : 74 339 €

Financements accordés :

Ville de Bischwiller	7 000 €
Ville de Bischwiller (valorisation)	1 000 €
DT ACSE	36 000 €
DRDJS (CEL)	avis favorable
Conseil Général	avis favorable
CAF	2 000 €
Participation usagers	1 350 €
Ressources Propres	2 489 €

CUCS HBK N° 124 – Bisch’art – CASF BISCH’ART (reconduction)

Ce projet tend à favoriser l'accès à la culture et valoriser la pratique culturelle et la diversité culturelle. Il s'agit de permettre à chaque personne d'acquérir de nouvelles compétences, de tisser du lien social et de valoriser les expériences des uns et des autres.

Coût prévisionnel : 37 350 €

Financements accordés :

Ville de Bischwiller	18 500 €(DROIT COMMUN)
DRAC	avis favorable
Conseil Général	avis favorable
Participation usagers	350 €

La participation de la ville fera l'objet d'une convention spécifique dans le cadre de la subvention globale de fonctionnement accordée au CASF. Le montant de la subvention sera rediscuté avec l'association chaque année sur la base d'un bilan détaillé.

CUCS HBK N° 125 – Relations garçons-filles – CIDFF (reconduction)

Une conseillère conjugale et familiale interviendra dans les collèges et lycées pour promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes basée sur le respect de l'autre sexe. Cette action est un travail de :

- réflexion sur les représentations des hommes et des femmes en analysant les stéréotypes véhiculés par la société (la presse, la publicité)
- débat des relations entre garçons et filles par le biais de divers supports (courrier du lecteur, saynètes, bandes dessinées, histoire de l'évolution des droits des femmes, cadre de la loi en matière de discriminations et de violences)

Coût prévisionnel 6 800 €

Financements accordés :

Ville de Bischwiller	1 500 €
Ville de Haguenau	2 000 €
DT ACSE	2 000 €

CUCS HBK N° 126 – Soutien aux couples vulnérables en précarité – CIDFF (nouvelle action)

Cette action propose aux couples traversant une situation de crise de rencontrer une conseillère conjugale et familiale en vue de parler de leurs difficultés relationnelles et éventuellement de trouver une solution à leur conflit. Possibilité de rencontrer l'un des conjoints lorsqu'un entretien avec le couple n'est pas envisageable. Elle tend à favoriser un climat familial propice à l'épanouissement des enfants.

Coût prévisionnel	2 700 €
Ville de Bischwiller	1 100 €
DT ACSE	1 200 €
DDASS	320 €
Participation usagers	80 €

CUCS HBK N° 128 – Les Cités Débrouillardes – Association Les Petits Débrouillardes Alsace
(reconduction)

Le réseau national des Petits Débrouillardes se mobilise chaque été pour mener des actions régionales d'animation de rues. Ces opérations estivales de culture scientifique et technique, se déroulent dans les quartiers prioritaires et s'inscrivent volontairement dans la Politique de la Ville, au titre de la cohésion sociale. Ces projets sont développés sous le terme des "Cités Débrouillardes, la science en bas de chez toi".

Cette orientation permet de traiter l'environnement direct et le quotidien des enfants habitant dans les quartiers.

Les enfants mèneront une réflexion globale sur leur ville, identifieront les problèmes et chercheront des solutions.

Coût prévisionnel : **13 425 €**

Financements accordés :

Ville de Bischwiller	1 000 €
Ville de Haguenau	2 000 €
Ville de Kaltenhouse	350 €
ETAT (DT ACSE)	1 400 €
ETAT (DRDJS)	500 €
Conseil Général	1 550 €
Conseil Régional	1 500 €
CAF du Bas-Rhin	1000 €
Ressources Propres – Fondation	2 225 €

CUCS HBK N° 129 – Action linguistique de proximité et multimédias– CASF / COTEFOR (reconduction)

Cette action doit permettre une meilleure intégration de populations étrangères issues des quartiers prioritaires en agissant sur les freins linguistiques. Des méthodes spécifiques sont utilisées selon les préoccupations des bénéficiaires : vie quotidienne, emploi et formation, accès aux droits.

Coût prévisionnel : **29 624 €**

Financements accordés :

Ville de Bischwiller	5 000 €
DT ACSE	5 000 €
Conseil Général	3 000 €
Fonds Social Européen	11 000 €
Ressources Propres	2 624 €

CUCS HBK N° 132 – Consultations juridiques, accès aux droits – Ville de Haguenau (reconduction)

Le "point d'accès au droit" sur Haguenau et Bischwiller permet à toute personne, et notamment aux plus démunis, de bénéficier :

- d'une information générale sur ses droits et ses obligations et d'une orientation vers les organismes chargés de leur mise en œuvre ;
- d'une aide dans l'accompagnement de toute démarche en vue de l'exercice d'un droit ou de l'exécution d'une obligation de nature juridique et d'une assistance au cours de procédures non juridictionnelles ;
- de consultations juridiques ;
- d'une assistance pour la rédaction et la conclusion d'actes juridiques.

Coût prévisionnel : 6 601 €

Financements accordés :

Ville de Bischwiller	1 000 €
Ville de Haguenau	2 300 €
ETAT (DT ACSE)	3 204 €

CUCS HBK N° 133 – Activités de resocialisation - CLASSE RELAIS Collège Saut du Lièvre
(reconduction)

Cette action s'adresse à des élèves en situation de rupture scolaire, issus en majorité des quartiers prioritaires du CUCS. L'objectif principal est de favoriser la prise de conscience de l'impact de leur comportement individuel sur le groupe (resocialisation).

Il s'agit d'aider les élèves de classe relais à exprimer leurs ressentis et leurs émotions autrement que par la violence verbale ou physique. Ceci dans un cadre structuré par des règles permettant de construire une dynamique de groupe qui n'est pas possible sans les actions de consolidation hors temps scolaire.

Coût prévisionnel : 3 100 €

Financements accordés :

Ville de Bischwiller	300 €
Ville de Haguenau	300 €
ETAT (DT ACSE)	1 000 €
Conseil Général	370 €
Participation usagers	103 €

Le Conseil Municipal

A l'unanimité

Moins deux abstentions

**(Mmes Michèle GRUNDER-RUBERT et Valérie GROSSHOLTZ,
groupe « Bischwiller unie »)**

DONNE SON ACCORD pour le versement des subventions suivantes :

CASF : 32 500 €

(Dont : Cafétéria – 7 000 € ; Bisch'art Bus – 7 000 € ; Bisch'art – 18 500 € sur les crédits de droit commun de la ville de Bischwiller)

CASF COTEFOR 5 000 €

ACCORD 3 000 €

MOBILEX 5 000 €

CIDFF 2 600 €

(dont Relations garçons-filles – 1 500 € ; Soutien aux couples vulnérables en précarité – 1 100 €)

Les petits débrouillards d'Alsace 1 000 €

Ville de Haguenau (CDAD) 1 000 €

Classe-relais 300 €

VOTE les montants correspondants d'un montant total de 50 400 € inscrits à l'article 6574 « Subvention de fonctionnement aux associations » et

CHARGE le Maire de toutes les démarches nécessaires.

Date de publication : 19.03.2010
Date de notification :
Date de transmission
à la Sous-Préfecture : 19.03.2010

Point n°11 – EXONERATION DE LA TAXE LOCALE D'EQUIPEMENT POUR LES LOGEMENTS SOCIAUX ACQUIS EN ETAT FUTUR D'ACHEVEMENT

Rapport présenté par Monsieur Claude GIROUD, adjoint.

La Taxe Locale d'Equipement (T.L.E.) a été instituée par la loi d'orientation foncière du 30 décembre 1967. Elle constitue une recette pour les communes destinée au financement des équipements généraux induits par le développement urbain. Le produit de cette taxe est inscrit à la section d'investissement du budget principal de la Commune et constitue une recette fiscale globale utilisable librement. Il s'agit d'une exception au principe général qui veut que les recettes fiscales financent la section de fonctionnement.

La T.L.E. est établie sur les constructions, les reconstructions et les agrandissements de toute nature. Le permis de construire en constitue le fait générateur.

Pour Bischwiller, le taux de T.L.E. en vigueur est de 2 %. Les constructions de logements sociaux par les organismes H.L.M. et assimilés ont été exonérées de la T.L.E. suite à une délibération en date du 5 juillet 1993.

Conformément à l'article 44 de la Loi de Finances Rectificative pour 2009 du 30 décembre 2009 (article 1585 C du code général des impôts), il est possible d'étendre cette exonération aux logements sociaux qui seront acquis « en l'état futur d'achèvement » par ces mêmes bailleurs. La décision d'exonération doit être prise par le conseil municipal et l'exonération est soumise à une demande écrite du constructeur.

Le Conseil Municipal

A l'unanimité

DECIDE d'étendre l'exonération de la Taxe Locale d'Equipement (T.L.E.), précédemment accordée par sa délibération du 5 juillet 1993 aux organismes H.L.M. visés à l'article L.411-2 du code de la construction et de l'habitation pour la construction de logements sociaux, également aux logements sociaux acquis « en l'état futur d'achèvement » par lesdits bailleurs.

Date de publication : 19.03.2010
Date de notification :
Date de transmission
à la Sous-Préfecture : 19.03.2010

Point n°12 – AUTORISATION POUR DEPOSER UNE DEMANDE D'URBANISME

Rapport présenté par Madame Yolande MENGES, adjointe.

Les logements situés dans l'enceinte du Centre de Secours de Bischwiller – 1 rue du Carmel – nécessitent des travaux de remplacement des menuiseries extérieures.

Aussi, il appartient au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à présenter la demande d'urbanisme nécessaire.

Le Conseil Municipal A l'unanimité

AUTORISE le Maire à solliciter l'autorisation d'urbanisme correspondante,

AUTORISE le Maire à signer tous les documents y relatifs.

Date de publication : 19.03.2010
Date de notification :
Date de transmission
à la Sous-Préfecture : 19.03.2010

Point n°13 - ACQUISITION D'UN TERRAIN AU LIEU-DIT « BAUMGARTEN »

Rapport présenté par Monsieur François MARTZ, conseiller municipal.

Les consorts BOSSENMEYER ont donné leur accord pour vendre à la Ville de Bischwiller leurs parcelles situées au lieu-dit « Baumgarten » et cadastrées Section 81 n° 119 (26.17 ares) et n° 120 (5.95 ares), d'une superficie totale de 32.12 ares au prix de 1 500 € l'are, soit 48 180 € au total.

Ce terrain complète utilement les parcelles déjà propriété de la Ville dans ce secteur.

Le Conseil Municipal

Par 27 voix POUR - groupe « **Bischwiller réussit !** »
- Mmes Michèle GRUNDER-RUBERT et
Valérie GROSSHOLTZ, groupe « **Bischwiller unie** »

et 3 voix CONTRE - groupe « **Tous ensemble pour Bischwiller** »

DONNE SON ACCORD pour l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessus au prix de 48 180 €,

AUTORISE le Maire, respectivement le 1^{er} adjoint au Maire, à signer les actes de vente à intervenir ainsi que tous les documents relatifs à ces transactions.

Date de publication : 19.03.2010
Date de notification :
Date de transmission
à la Sous-Préfecture : 19.03.2010

Point n°14 - ACQUISITION D'UN TERRAIN AU LIEU-DIT « HASENSPRUNG »

Rapport présenté par Monsieur François MARTZ, conseiller municipal.

Monsieur SCHUSTER Raymond a proposé à la Ville de Bischwiller la vente de sa parcelle située au lieu-dit « Hasensprung », cadastrée Section 81 n° 263 d'une superficie de 44.86 ares. Celle-ci se situe dans le secteur de loisirs situé au nord de la rue de l'Obermatt, dans lequel la Ville est déjà propriétaire de plusieurs parcelles.

Un accord a été trouvé sur un prix d'acquisition de 150 € l'are, soit 6 729 € pour la totalité de la parcelle.

Le Conseil Municipal

A l'unanimité

DONNE SON ACCORD pour l'acquisition de la parcelle mentionnée ci-dessus au prix de 6 729 €,

AUTORISE le Maire, respectivement le 1^{er} adjoint au Maire, à signer les actes de vente à intervenir ainsi que tous les documents relatifs à ces transactions.

Date de publication : 19.03.2010

Date de notification :

Date de transmission

à la Sous-Préfecture : 19.03.2010

Point n°15 - IMMEUBLE SOCONEC 40 RUE DES CIMETIERES : prolongation de la durée du bail emphytéotique

Rapport présenté par Madame Yolande MENGES, adjointe.

Par acte notarié du 30 décembre 2008 et selon décision du Conseil Municipal du 19 mai 2008, l'immeuble communal situé 40 rue des Cimetières, cadastré section 42, parcelle 96 d'une surface de 5.23 ares, a été mis à disposition de la SOCONEC sous forme de bail emphytéotique d'une durée de 25 ans.

L'accord de la Caisse de Dépôt et de Consignation n'ayant été obtenu qu'en date du 3 février 2010, cette dernière souhaite que la durée du bail couvre la période du prêt.

Il est ainsi proposé de prolonger le bail emphytéotique d'une durée de 2 ans, soit jusqu'au 30 décembre 2035.

Le Conseil Municipal

En l'absence de Madame Monique LITT, adjointe et gérante de la SOCONEC, ayant quitté la salle pendant le vote,

A l'unanimité

DONNE SON ACCORD pour prolonger la durée du bail emphytéotique de l'immeuble 40 rue des Cimetières d'une période de 2 ans, soit jusqu'au 30 décembre 2035,

AUTORISE le Maire, respectivement le 1^{er} adjoint au Maire, à signer l'acte administratif à intervenir ainsi que tous les documents relatifs à cette transaction.

Date de publication : 19.03.2010
Date de notification :
Date de transmission
à la Sous-Préfecture : 19.03.2010

Point n°16 – FONDS D'INSERTION DES PERSONNES HANDICAPÉES DANS LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Rapport présenté par Madame Nicole THOMAS, Maire.

L'article 36 de la loi 2005-102 relative à l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées institue à compter du 1er janvier 2006 un Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique. Ce fonds a pour objet de favoriser l'insertion professionnelle des personnes handicapées au sein des 3 fonctions publiques.

La loi fait obligation aux employeurs publics, occupant au moins 20 salariés (en équivalent temps plein), d'employer au moins 6% de travailleurs handicapés. Si ce taux n'est pas atteint, ils devront verser au FIPHFP une contribution annuelle proportionnelle à l'écart constaté, comme cela se pratique déjà dans le secteur privé.

Les crédits serviront notamment à l'aménagement des postes de travail, l'accompagnement et la sensibilisation des employeurs, des actions de formation, etc.

Enfin, la loi demande une information du CTP, ainsi qu'une délibération du Conseil Municipal sur ce point.

Pour notre collectivité, les données sont les suivantes :

- effectif physique total au 01.01 de l'année N - 1 = 154 agents
- effectifs équivalent temps plein : 145,80
- obligation d'emploi : $154 \times 6\% = 9,24$ arrondi à 9
- nombre de bénéficiaires de l'obligation d'emploi = 10
- montant des dépenses réalisées auprès d'organismes d'aide par le travail = 4.800,49 €, ce qui représente unité déductible = 0,30

Le nombre de bénéficiaires étant de 10, et l'obligation d'emploi de 9, la contribution due au titre de l'année 2009 est nulle, comme l'année passée.

Pour mémoire, la contribution 2008 était de 1.371,75 €.

Le FIPHFP a émis une précision en mai 2009 à l'égard des collectivités déclarantes : la prise en compte des contrats d'apprentissage dans l'effectif physique total n'a plus lieu d'être. Cela explique le passage de 160 en 2008 à 154 agents en 2009.

La loi précitée demande également que l'assemblée délibérante soit informée des actions menées en cours d'année pour l'insertion des travailleurs handicapés.

Il faut ainsi noter qu'un recrutement effectué en novembre 2008 s'est porté sur une personne reconnue travailleur handicapé.

Il faut toutefois préciser que lesdits agents ont tout d'abord été sélectionnés pour leur adéquation au poste de travail concerné, comme pour l'ensemble des embauches effectuées par la Ville.

Cela explique que l'effectif des personnes handicapées employées par la Ville de Bischwiller soit de 10 personnes contre 8 en 2007, et 9 en 2008.

Le Conseil Municipal

EN PREND ACTE.

Date de publication : 19.03.2010
Date de notification :
Date de transmission
à la Sous-Préfecture : 19.03.2010
La séance est levée à 22 h 05.

La séance est levée à 22 h 05.

*Nicole THOMAS,
Maire*